

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 30 (1885)
Heft: 8

Artikel: Gestion militaire fédérale en 1884 [suite et fin]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-336547>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A l'effet de résoudre ce problème, on procéda, au mois d'octobre, à des essais d'éclatements comparatifs avec des shrapnels de 12 cm., en acier Krupp, et avec des mêmes projectiles en fer forgé aciéieux fabriqués dans le pays. Les corps de ces derniers furent un peu déformés et leurs ogives restèrent entières, tandis que dans le shrapnel Krupp, le corps ne subit aucune déformation et que l'ogive fut toujours brisée.

De nouvelles expériences eurent lieu en décembre, avec des corps de shrapnels fabriqués en Suisse. Ils se comportèrent assez bien dans l'âme de la pièce et durant le trajet, mais ils se déformèrent passablement lors de l'éclatement; un certain nombre d'entr'eux se brisèrent en morceaux tandis que les ogives demeurèrent intactes.

Il résulte de ce qui précède que les corps de shrapnels de fabrication nationale ne peuvent pas encore être considérés comme entièrement satisfaisants, mais il n'est pas douteux qu'on ne parvienne peu à peu à obtenir dans le pays des corps d'une très bonne qualité.

(A suivre.)

Gestion militaire fédérale en 1884.

(Suite et fin.)

LANDWEHR.

Les cours de répétition ont eu lieu suivant le tour de rôle ci-après :

I^{re} division, brigade n^o II,
IV^{me} » » n^o VIII,
V^{me} » » n^o X,
VII^{me} » » n^o XIV, et le bataillon de carabiniers n^o 7,
ensemble 24 bataillons de fusiliers et 1 bataillon de carabiniers.

On ne peut en général que répéter les observations faites dans les deux derniers rapports, c'est pourquoi nous nous y référons pour abréger. Nous ajoutons cependant qu'il y a progrès dans l'instruction, en ce sens que les résultats moyens des exercices de tir sont légèrement supérieurs à ceux des années précédentes.

Ecoles préparatoires d'officiers.

Le nombre des officiers brevetés est de 63 inférieur à celui de l'année dernière, et cela par la simple raison qu'on n'admettra à l'avenir aux écoles préparatoires d'officiers que les élèves qui auront tout d'abord pris part avec succès à l'école de tir des sous-offi-

ciers. Sur les 192 officiers nouvellement brevetés, 105 ont déjà fait cette dernière école.

Ecoles préparatoires extraordinaires d'officiers.

Des écoles de ce genre, pour compléter le corps des officiers de la landwehr, n'ont eu lieu en 1884 que dans les III^{me}, IV^{me}, V^{me} et VIII^{me} divisions.

L'effectif et le résultat des écoles étaient les suivants :

Ecoles préparatoires d'officiers.	Recommandés pour le brevet.	Non recommandés	Total.
III ^{me} division . . .	26	—	26
IV ^{me} » . . .	9	—	9
V ^{me} » . . .	9	—	9
VIII ^{me} » . . .	17	1	18
Total 1884	61	1	62
» 1883	108	1	109

Ecoles de tir.

Officiers.

Les 5 écoles de tir pour officiers qui ont eu lieu à Wallenstadt ont été suivies par 230 officiers d'infanterie, 3 d'artillerie et 2 du génie.

Le nombre des exercices du tir à conditions et du feu individuel a été diminué au bénéfice du tir de combat, pour rendre les officiers plus aptes que précédemment à diriger le feu de leurs subdivisions de troupes. Cette réduction du nombre des exercices n'a pas été nuisible au tir de précision. Si les résultats de quelques exercices sont un peu inférieurs à ceux obtenus en 1883, dans d'autres exercices, en revanche, ils sont meilleurs ou semblables.

Dans tous les exercices du feu individuel, qui ont pu être comparés entre eux, à l'exception d'un seul, les résultats des écoles de tir d'officiers sont supérieurs à ceux des écoles de tir de sous-officiers; dans les feux de salves, en revanche, c'est le contraire qui a eu lieu.

Sous-officiers.

Les écoles de tir de sous-officiers ont eu lieu à Fribourg pour la II^{me} division, à Frauenfeld pour la VII^{me} et au Luziensteig pour la VIII^{me}; dans les autres divisions, elles ont eu lieu sur la place d'armes principale de chaque division. L'effectif de ces écoles a été le suivant :

Arrondissements de division.	Caporaux.	Soldats.	Total.	Proposés pour l'école préparatoire d'officiers.
I ^{re} division	145	7	152	24
II ^{me} »	88	54	142	10
III ^{me} »	67	69	136	10
IV ^{me} »	151	—	151	6
V ^{me} »	151	—	151	9
VI ^{me} »	147	5	152	10
VII ^{me} »	152	—	152	18
VIII ^{me} »	65	116	181	39
Total	966	251	1217	126

Nous avons déjà signalé la bonne influence des écoles de sous-officiers sur l'instruction des recrues et sur les services rendus dans les cours de répétition. Les rapports d'inspection sont unanimes pour reconnaître que les bons effets que l'on attendait de ces écoles se sont réalisés. Dans toutes les divisions, les services rendus par les sous-officiers sont qualifiés de très satisfaisants pour la plupart, ce qui doit être attribué essentiellement au fait que l'instruction est restée complètement entre les mains des instructeurs.

Exercices de tir obligatoires.

Suivant les tabelles de tir, ces exercices ont été fréquentés par le personnel ci-après :

Division.	Elite.	Landwehr.	Total.
I ^{re}	1156	255	1411
II ^{me}	334	872	1206
III ^{me}	116	398	514
IV ^{me}	448	121	569
V ^{me}	584	219	803
VI ^{me}	196	806	1002
VII ^{me}	430	73	503
VIII ^{me}	164	406	570
Total	1884	3428	6578
»	1883	4812	8873

La participation a diminué dans toutes les divisions, et surtout dans la II^{me}, VI^{me} et VIII^{me}.

Les résultats de tir ne sont supérieurs à ceux de l'année dernière que pour les fusiliers de la landwehr ; ils sont inférieurs pour la plupart, dans les autres subdivisions de troupes. Les résultats de la landwehr diffèrent peu de ceux de l'élite.

Sociétés volontaires de tir.

	1884	1883
Nombre des sociétés qui ont réclamé le subside fédéral	2,540	2,400
Nombre des membres ayant droit :		
a) au subside de fr. 3. —	84,177	78,696
b) » » » » 1. 80		
Subside fédéral payé aux sociétés	fr. 219,785 40	fr. 205,892

Le nombre des sociétés s'est augmenté de 140 depuis l'année dernière, et le nombre de leurs membres s'est élevé de 107,180 à 113,953, soit de 6773. L'augmentation des sociétés de tir et de leurs membres est une preuve que l'esprit militaire ne diminue pas dans le pays, et que si le tir volontaire se développe, c'est à une émulation véritablement patriotique qu'il faut l'attribuer.

Ecoles centrales.

Il y a eu 3 écoles centrales. L'école centrale I a eu lieu à Thoune avec un effectif de 78 officiers subalternes (58 d'infanterie, 5 de cavalerie, 11 d'artillerie et 4 du génie, ou 59 officiers de troupe et 19 adjudants). Pour la première fois cette année, il a été possible de fournir un cheval à presque tous les officiers de cette école, et de faire une excursion de plusieurs jours à cheval vers la fin du service. L'école centrale II a de même eu lieu à Thoune et a été suivie par 32 capitaines d'infanterie. L'école centrale IV a eu lieu à Zurich; elle a été terminée par un voyage de sept jours de durée, le long de la frontière du canton de Vaud. L'école a été suivie par 19 lieutenants-colonels d'infanterie, 1 lieutenant-colonel et 4 majors de cavalerie, 4 lieutenants-colonels d'artillerie et 1 lieutenant-colonel et un major du génie. Les résultats des 3 écoles peuvent être désignés comme ayant été entièrement satisfaisants.

Missions à l'étranger.

Les manœuvres d'automne des armées étrangères ont été suivies par les officiers ci-après :

Allemagne : MM. le colonel Gessner et le lieutenant-colonel Muller.

France : MM. le lieutenant-colonel Rigaud et le major Götz.

Autriche : MM. le colonel Berlinger et les lieutenants-colonels Epp et Wille.

Des missions spéciales ont, en outre, été confiées à MM. les colonels Rudolf et Vigier, les lieutenants-colonels de la Rive, Ziegler, Socin et Veillon, et le major Wassmer.

Nous avons obtenu l'autorisation d'envoyer 1 officier d'infanterie,

2 de cavalerie et 1 d'artillerie, faire un stage temporaire dans des armées étrangères.

Instruction au polytechnicum.

Les cours ont été suivis par les élèves et les auditeurs ci-après :

a) Semestre d'hiver 1883/84 :

Organisation de l'armée	24 hommes.
Balistique intérieure	14 »
Théorie de tir	16 »
Connaissance des armes	20 »
Fortifications	20 »

b) Semestre d'été 1884 :

Tactique	14 hommes.
Balistique extérieure	8 »
Exercices de tir	68 »
Fabrication de bouches à feu et de fusils	27 »

c) Semestre d'hiver 1884/85 :

Organisation de l'armée	29 hommes.
Balistique intérieure	18 »
Théorie de tir	19 »
Connaissance des armes	25 »
Fortifications	20 »
Exercices de tir	65 »

Les examens ont été subis :

1. à la fin du semestre d'hiver 1883/84, par 12 élèves
2. » » d'été 1884, » 5 »

Les notes générales ont été délivrées à 6 élèves, savoir :

Note I	à 2 élèves.
» I $\frac{1}{2}$	» 2 »
» II	» 2 »

Le second professeur nouvellement nommé, M. le major d'artillerie Affolter, est entré en fonctions pour le semestre d'hiver.

Afin de faire connaître l'utilité des travaux de la section des sciences militaires au polytechnicum, le chef de la section, M. le colonel Rothpletz, s'est décidé à publier ses cours sur la tactique et sur l'organisation de l'armée, et à les destiner au corps des officiers.

Ont paru jusqu'ici :

1. Les feux de l'infanterie ;
2. La connaissance du terrain.

CAVALERIE.

A propos de *l'achat des chevaux de cavalerie*, le rapport du Conseil fédéral rappelle que, de 1875 à 1883, on a acheté :

	dans le pays	482,	à l'étranger	4259
et cette année	»	87,	»	347
Total	»	569,	»	4606

Le nombre des chevaux achetés dans le pays est de 53 supérieur à celui de l'année dernière, ce qui ne provient pas de ce que les produits indigènes se soient améliorés cette année, mais bien d'un choix plus judicieux des places d'achat, dans les contrées où l'on s'occupe spécialement de l'élevage des chevaux.

Les chevaux achetés dans le pays appartiennent aux races et aux croisements les plus divers, aussi ne doit-on point être surpris que la plupart de ces chevaux soient de beaucoup inférieurs à ceux importés de l'Allemagne du nord, aussi bien au point de vue de l'extérieur qu'à celui des allures, et surtout des allures rapides, ce qui nuit à la mobilité de l'arme. Le criterium le plus certain de la force et des qualités du cheval militaire, est un galop prolongé avec la charge sur le dos, et, sous ce rapport, les remontes du pays sont bien loin de valoir celles de l'étranger. Au point de vue de l'arme qui, dans une armée de milices, est en lutte continuelle avec des difficultés bien plus grandes que toutes les autres armes, les achats dans le pays devraient plutôt être restreints, jusqu'à ce que les produits se soient améliorés. Si l'administration militaire n'a pas cru devoir s'y résoudre, c'est parce qu'elle a voulu montrer qu'elle était disposée à appuyer et à seconder les efforts des sociétés d'agriculture pour relever l'élevage du cheval. Non seulement on a acheté des produits dont une petite partie remplissait les conditions voulues, mais on a payé des prix relativement élevés pour les meilleurs de ces produits. L'administration croit donc pouvoir demander que les sociétés intéressées fassent tout ce qui dépend d'elles pour que, de leur côté, les éleveurs tiennent davantage compte des besoins de l'arme, qu'ils s'efforcent toujours plus d'élever des chevaux dont elle puisse se servir, et qu'ils les ménagent surtout davantage dans la période de leur jeunesse. Cela est d'autant plus dans leur intérêt que le type d'un bon cheval militaire fera non seulement restreindre les achats à l'étranger, mais contribuera encore à relever et à augmenter l'exportation de chevaux semblables.

Il est toujours plus difficile de trouver des chevaux qualifiés et d'un âge mûr, dans les achats qui se font en Suisse et à l'étranger, c'est pourquoi on est obligé d'en acheter de plus jeunes, mais c'est au préjudice de l'arme et à ses dépens, car ces jeunes chevaux ne supportent pas les fatigues qui leur sont imposées dans les cours de remonte et dans les écoles de recrues qui les suivent ; on se trouve dès lors en présence de cette alternative, ou bien de ménager constamment ces chevaux, au préjudice de l'instruction, ou de remettre à la troupe un grand nombre de chevaux dont le dressage n'est pas

complet, et de vouer à celui des remontes moins de soins que cela n'aurait lieu avec des chevaux d'un âge mûr.

Une prolongation de la durée du dressage des jeunes chevaux, serait sans doute le meilleur moyen de prévenir cet inconvénient. Mais une mesure semblable ne pourrait être prise que lorsqu'on posséderait des données précises à cet égard ; elles font défaut en ce moment, notamment au point de vue financier.

Les premiers chevaux de cavalerie achetés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation militaire, sont devenus, à la fin de cette année, la propriété des cavaliers qui, après avoir fait dix ans de service effectif dans l'élite, ont été transférés dans la landwehr. Ces cavaliers se divisent en deux catégories, l'une dont les hommes possédaient encore leurs chevaux de recrues, l'autre, en possession d'un second cheval, soit d'un cheval de rechange. L'administration décida de ne reprendre que les jeunes chevaux de rechange, pour les remettre aux dragons et guides astreints à se remonter, et de céder les autres chevaux à leurs propriétaires, aux conditions stipulées par notre ordonnance du 25 novembre 1884.

Les prescriptions de cette ordonnance ont été édictées en tenant compte des intérêts de l'arme et de l'armée en général.

Il est un fait connu, c'est que nous manquons de chevaux de selle en Suisse, et que nous ne pourrions en trouver qu'avec les plus grandes difficultés pour le ravitaillement des corps de cavalerie et pour les officiers d'infanterie en particulier, lors d'une mobilisation sérieuse de l'armée. En cédant le plus de chevaux de rechange possible aux cavaliers qui ont achevé leur temps de service, nous obtiendrons successivement un grand nombre de chevaux de selle disponibles, en sorte que d'ici à quelques années, nous en aurons approximativement le nombre voulu pour satisfaire aux besoins d'une mobilisation, sans avoir recours à ceux de l'étranger où, du reste, en temps de guerre, il serait à peine possible de s'en procurer en nombre suffisant.

Outre ces chevaux de rechange, il est encore transféré chaque année dans la landwehr un grand nombre de chevaux de la Confédération, avec leurs cavaliers, et ce sont précisément ces anciens chevaux dressés que l'on pourrait remettre aux officiers d'infanterie, en cas de mobilisation. Les jeunes chevaux resteraient disponibles, soit pour compléter les unités de troupes de la cavalerie, soit pour les recrues.

Cet effectif de chevaux permettra aux officiers de s'en procurer facilement pendant le service d'instruction, mais bien entendu, aux conditions stipulées pour les chevaux de louage en général.

Il a été disposé comme suit des 184 chevaux de cavalerie dont les cavaliers ont passé à la landwehr à la fin de l'année :

	99 chevaux, à teneur de l'article 196 de l'organisation militaire ;
46	» ont été cédés à leurs cavaliers, à teneur de l'ordonnance précitée.
<hr/>	
Total	145 chevaux devenus la propriété de leurs cavaliers ; en outre,
20	» repris immédiatement.
9	» en observation, à reprendre éventuellement plus tard, et
10	» à réformer.
<hr/>	
	184 chevaux.

Les dépôts et les cours de remonte n'ont subi aucun changement. 5 chevaux ont péri pendant les cours, dont 2 à la suite de refroidissement pendant le transport.

Le résultat du dressage peut être qualifié de satisfaisant, si l'on tient compte des circonstances mentionnées ci-dessus ; on a cependant constaté une certaine différence dans le degré de dressage obtenu, ce qui est le fait évident de l'âge, soit de la vigueur des chevaux.

Le nombre des hommes présents et absents, officiers, sous-officiers et soldats, aux inspections de la *landwehr* de cavalerie, a été le suivant :

	présents	absents
Berne	386	23
Lucerne	129	8
Soleure	66	2
Bâle-Ville	36	—
Bâle-Campagne	38	5
Schaffhouse	108	5
St-Gall	155	13
Grisons	29	1
Thurgovie	100	9
Vaud	455	29
	<hr/>	<hr/>
	1502	95

ARTILLERIE.

L'instruction des recrues des batteries attelées et des colonnes de parc leur a été donnée dans 6 écoles de recrues d'artillerie de campagne ; celle des recrues des compagnies de position, dans une école de recrues d'artillerie de position, celle des recrues artificiers, dans une école de recrues d'artificiers et celle des recrues du train d'armée, dans 3 écoles de recrues de train d'armée, soit en tout dans 11 écoles, sur lesquelles celles des artificiers et de l'artillerie de position avaient été réunies sous un *seul* commandement. L'école des recrues d'artillerie de position comprenait les recrues de langue fran-

çaise de deux années, attendu qu'en 1883 il n'y a pas eu d'école pour les recrues de cette langue. Il n'y a pas eu d'école non plus pour les recrues des batteries de montagne, afin de réunir les recrues d'artillerie de montagne de deux années en 1885.

L'organisation des écoles, la marche suivie et l'instruction donnée, sont restées à peu près semblables à ce qu'elles étaient antérieurement.

On a commencé à introduire dans deux écoles d'artillerie de campagne les nouvelles pièces de 8,4 cm., et à donner l'instruction y relative aux recrues ; à cet effet, une batterie d'école a été pourvue de ce matériel dans chacune des deux écoles, et les recrues des batteries légères de la IV^e et VI^e brigade d'artillerie, qui recevront les nouvelles pièces pour leur prochain cours de répétition, ont été instruites avec ce nouveau matériel.

Les nouveaux canons et mortiers de 12 cm. ont aussi été introduits à l'école de recrues d'artillerie de position pour l'instruction de ces recrues.

L'école des recrues du train d'armée, de langue française, a été transférée à Genève, où le personnel se trouve fort bien logé.

Comme d'habitude, les officiers d'artillerie de campagne, appelés à une école de recrues du train d'armée, pour se perfectionner dans le service du train, ont été répartis, suivant leur langue, entre les deux écoles de train d'armée de Frauenfeld et de Genève.

Les cours spéciaux, institués dans quelques écoles pour les ouvriers, se sont bornés à 5 cours de maréchaux-ferrants dans 4 écoles de recrues d'artillerie de campagne et dans 1 école de train d'armée, et à 2 cours de serruriers dans 1 école de recrues d'artillerie de campagne et dans 1 école de recrues d'artillerie de position. Les recrues selliers et charrons ont reçu leur instruction spéciale dans les ateliers militaires des places d'armes.

Le système de répartir les instructeurs de II^e classe, non plus en instructeurs de canoniers et en instructeurs du train, mais suivant les unités d'écoles, et de placer à la tête de chacune de ces dernières un instructeur-chef, responsable de toute l'instruction, a donné de bons résultats et a ainsi été reconnu très utile.

Les recrues qui ont achevé leur instruction dans les différentes écoles, se chiffrent au total de 1546 de tout genre.

Le nombre des recrues entrées dans les écoles était de 1713 hommes ; sur ce chiffre, on a dû en licencier 67, en partie à l'ouverture, en partie pendant la durée des écoles, la plupart pour cause de maladie et d'infirmités. Dans le chiffre ci-dessus des recrues exercées, figurent, en revanche, 27 retardataires provenant d'écoles antérieures.

La nouvelle pièce de 8 cm. a paru pour la première fois dans les cours de répétition, parce qu'elle avait été remise aux batteries de

la VI^e brigade ; cette pièce est excellente, ainsi que les nouvelles pièces de position qui ont été mises en grand nombre à la disposition des cours de l'artillerie de position. Quant aux attelages, ils étaient satisfaisants pour la plupart, mais à l'époque des manœuvres de division et des cours de répétition qui avaient lieu simultanément au mois de septembre, ils étaient si défectueux dans quelques corps de troupes qu'ils ont donné lieu à des plaintes justifiées. Dans plusieurs autres cours, ils avaient aussi été surmenés de telle sorte qu'il sera nécessaire de vouer beaucoup plus de soins au service des chevaux, et d'insister pour qu'ils soient traités avec plus de ménagements et dans les limites de leurs forces.

Il a été fait quelques progrès dans la direction des cours, dans la marche du service et dans la manière dont l'instruction a été donnée : les lacunes signalées dans les derniers rapports de gestion sont à la veille de disparaître entièrement. L'amélioration de l'instruction de la troupe est de plus en plus visible, les officiers supérieurs continuent de se perfectionner, et le système introduit depuis 2 ans, d'adjoindre à chaque cours un officier d'instruction supérieur et qualifié, a été reconnu très avantageux. Les rapports d'école et d'inspection s'expriment de même favorablement en général sur l'instruction et l'aptitude des troupes.

Quelque nécessaires que soient pour le développement de l'artillerie les exercices tactiques avec d'autres armes, exercices que l'artillerie elle-même désire, on a cependant de nouveau constaté cette année que le mieux est l'ennemi du bien, et que l'arme ne peut qu'en souffrir au point de vue de son instruction, lorsque sur les 4 cours d'une année, les batteries prennent part, dans trois cours successifs, aux manœuvres d'armes combinées.

Le nouveau tour de rôle qui entrera en vigueur en 1885, et à te-
neur duquel les batteries n'assisteront plus à des manœuvres d'ar-
mes combinées que dans le 2^e et le 4^e cours du tour de rôle de 8
ans, doit être considéré comme une heureuse innovation. Nous ne
désirons plus qu'une chose, c'est que l'artillerie de position prenne
part aussi régulièrement à des manœuvres de campagne, comme
l'artillerie de campagne elle-même. Il s'agirait moins ici de manœu-
vres d'armes combinées, que de manœuvres de campagne propre-
ment dites, en dehors des places d'exercices, et, éventuellement,
dans les contrées ou localités où l'emploi de l'artillerie de position
a déjà été prévu pour la défense du pays.

GÉNIE.

Il y a eu aussi 4 écoles de recrues l'année dernière, savoir :

2 écoles de sapeurs,

1 école de pontonniers et

1 » » pionniers.

Ces écoles ont été suivies par 42 officiers,
178 sous-officiers et soldats et
669 recrues.

Total 889 hommes.

On avait recruté en totalité pour 1884	773 hommes,
Manquants ou licenciés à l'ouverture des écoles	147 »
On a ainsi instruit et incorporé dans les corps	626 hommes.
D'années antérieures, il s'était présenté	43 »
ensorte qu'en totalité on a pu incorporer	669 hommes
dans les corps, ou le 10,5 % de l'effectif de contrôle.	

Sur les recrues tambours de l'infanterie, il en a, en outre, été transféré 15 dans le génie.

Toutes les écoles ont eu une marche régulière. Les qualités physiques et intellectuelles des recrues n'étaient pas au-dessous de la moyenne requise ; les cadres ont satisfait, mais il faut reconnaître que le service spécial qui précède les écoles ne suffit pas encore pour les rendre sûrs d'eux-mêmes et leur donner l'autorité voulue vis-à-vis des recrues.

Quant à l'instruction, on s'est déjà souvent plaint que les plans d'instruction étaient surchargés, notamment pour les écoles de pionniers. En conséquence, et à titre d'essai, on a formé, pour certaines branches spéciales, telles que la construction des mines, le service des signaux, etc., de petites subdivisions de recrues qualifiées pour ces services, dans lesquels elles ont été instruites, pendant que l'on poursuivait avec le reste de la troupe, le service technique général.

On a procédé de la même manière à l'égard des recrues de pontonniers. Cette innovation a été reconnue excellente, et elle sera maintenue pour l'avenir.

La discipline a été très bonne dans toutes les écoles, et il ne s'est produit aucun cas justiciable des tribunaux militaires.

L'instruction des sapeurs et des pionniers n'a pas été modifiée ; en revanche, quelques innovations ont été introduites dans celle des pontonniers. Pour simplifier la construction de ponts d'ordonnance, on s'est servi d'un nouvel équipement de pontons, dont l'utilité avait déjà été reconnue à l'école de recrues. Les compagnies de pontonniers 6 et 8, cette dernière pendant le rassemblement de division, ont construit sur le Rhin des ponts à étage, sorte de construction à laquelle on ne s'était pas encore exercé jusqu'ici. Cette instruction deviendra nécessaire parce que, par suite des corrections de rivières, nos cours d'eau sont fréquemment enclavés entre des rives très élevées, surtout lorsque les eaux sont basses, ensorte qu'elles nécessitent des moyens extraordinaires pour le pontage. La

construction de ponts à étage restera donc comprise dans les exercices du service de pontonniers.

Equipement de corps. Matériel des corps de troupes combinés.

Des experts qualifiés ont commencé cette année la visite régulière de la munition d'artillerie déposée dans les magasins, et cela de manière à ce que le contenu de chaque dépôt soit révisé à fond dans un délai déterminé. Il a été remédié sur place aux inconvénients constatés.

L'augmentation de la munition d'infanterie, décrétée par arrêté fédéral du 27 juin 1884, a été effectuée pour la moitié, et le sera entièrement dans les premiers mois de l'année 1885.

Les essais qui ont eu lieu avec succès pendant plusieurs années nous ont engagés à prescrire à l'avenir l'emploi de la graisse minérale (vaséline) pour le graissage de toute la munition des armes à feu portatives, au lieu de l'ancienne graisse d'ordonnance. Cette graisse minérale se conserve plusieurs années sans s'altérer, elle ne durcit que peu, par une température très basse, et la charge s'effectue dès lors avec moins d'inconvénients.

On a continué, en général, d'améliorer l'équipement de corps, dont quelques parties ont dû être remplacées par du matériel neuf; les troupes de la landwehr continuent aussi d'être dotées successivement des approvisionnements de matériel dont elles ont besoin.

Les innovations introduites dans le matériel de corps des différentes armes, sont les suivantes :

Etats-majors. Le matériel de bureau et de campagne de l'état-major de l'armée a été complété par l'acquisition de 10 caisses de bureau équipées. Les essais qui ont été faits avec un système de télégraphe optique, ont été continués cette année sur une plus grande échelle et l'on s'est procuré quelques appareils à cet effet.

Infanterie. Le nouveau modèle d'ustensiles de cuisine a pu être remis aux bataillons de 5 divisions; ceux qui leur ont été retirés sont encore en parfait état, et ont été remis aux bataillons de la landwehr.

On a voué une attention toute spéciale à l'état des voitures à munition de l'infanterie, car une inspection approfondie de ce matériel a démontré qu'un grand nombre de ces voitures, et principalement une partie des demi-caissons remis par les cantons aux parcs de division et dépôt, ainsi que les caissons Gribeauval affectés aux bataillons de la landwehr de quelques cantons, sont actuellement dans un état qui ne permet pas de s'en servir en campagne. Les essieux en bois et les roues à éclisses ont surtout besoin d'être changés. Ce travail a été poussé assez loin cette année, mais il sera néanmoins nécessaire d'acquérir sous peu un grand nombre de voitures à mu-

nition, parce que les parcs de dépôt ne contiennent pas de matériel que l'on puisse affecter à cet usage.

Cavalerie. L'équipement des escadrons et des compagnies de l'élite est au complet. Les approvisionnements des unités de la landwehr se forment successivement au moyen des équipements de chevaux retirés aux cavaliers qui passent dans la landwehr.

Artillerie. 10 batteries de campagne ont reçu les nouveaux canons frettés, ensorte que 5 brigades sont actuellement pourvues du nouveau matériel.

On se procure en ce moment les caisses de vétérinaire, avec l'équipement, qui font encore défaut aux colonnes de parc et aux bataillons du train de l'élite. Les acquisitions de roues de rechange pour les voitures d'artillerie et des équipements de chevaux de selle et de trait pour les colonnes de parc de la landwehr ont été continuées.

Le matériel d'école de l'artillerie de montagne a été complété, ensorte que deux batteries de montagne de landwehr, nos 61 et 62, peuvent être pourvues de 4 pièces chacune.

Le matériel d'instruction a été complété par l'acquisition de 27 avant-trains pour affûts d'école de conduite et d'un chariot d'artificiers, plus d'équipements et de harnachements de chevaux.

Génie. On a livré 8 fourgons de bataillon et l'on s'est procuré les appareils électriques pour l'inflammation des mines, les galvanomètres, etc., nécessaires pour les bataillons du génie ; on a de même commandé 20 haquets à poutrelles et 10 haquets à chevalets pour la réserve du génie. Les pontons du matériel de pont ont été préparés pour le nouvel équipement du train de pontons des compagnies nos 1, 2, 5 et 6, dont nous avons déjà parlé au chapitre « Instruction » ; en outre, le matériel a été complété, les acquisitions de bois ont été faites comme à l'ordinaire, et les bois en dépôt ont été équarris et préparés. La transformation du matériel destiné aux trains de pontons des compagnies nos 3, 4, 7 et 8 aura lieu en 1885.

Matériel sanitaire. On a continué d'améliorer les approvisionnements de l'élite et de compléter l'équipement de corps de la landwehr.

Les *troupes d'administration* ont de nouveau été pourvues de 8 fours de campagne, en fer, ensorte que 6 divisions possèdent actuellement chacune 4 garnitures de ces fours.

On s'est procuré 2 chariots à ustensiles comme modèles de voitures pour le transport d'une unité de subsistance.

Le nombre des bâches pour les chars de réquisition a été complété et porté au chiffre nécessaire pour les unités de l'élite.

Essais destinés à améliorer le matériel de guerre et l'équipement.

La commission d'artillerie s'est réunie trois fois cette année pour s'occuper, en plusieurs jours de séances, d'essais de différente nature et de la liquidation d'un grand nombre d'affaires. En outre, l'officier de tir de la place d'armes de Thoune a procédé personnellement à de nombreux essais de tir.

Des obus et des shrapnels ayant éclaté dans le canon, lors des essais de tir qui ont eu lieu avec les pièces frettées de 12 cm., et avec les mortiers rayés de 12 cm., il a été nécessaire de modifier la fusée et le profil de la ceinture de forçement du projectile, modifications qui ont été reconnues excellentes.

Afin de s'assurer si l'emploi de matières explosibles, comme charge d'éclatement des obus de 12 cm., en remplacement de la poudre ordinaire, offrirait de sérieux avantages, on a fait des essais avec « les obus miniers de Gruson. » Quoique ces essais aient donné des résultats satisfaisants, l'effet n'est cependant pas de nature à compenser la différence considérable qui existe entre le prix des obus et celui des obus à charge de poudre ordinaire. Nous croyons toutefois que l'on réussira à simplifier la construction des obus Gruson.

L'essai d'une « mitrailleuse Gatling » avec des canons de fusil, du système Gras, et de la munition française, a donné des résultats qui dépassent tous ceux obtenus avec les canons-revolvers essayés jusqu'ici. La munition française a été reconnue d'excellente qualité, car aucune cartouche n'a raté, et aucune fissure ne s'est produite. Avec trois servants, on peut tirer 1200 balles à la minute. L'effet laisse cependant à désirer aux grandes distances et contre des buts mobiles, ainsi que dans l'emploi du feu plongeant contre un but caché. De nouveaux essais seront faits avec des canons de fusils au calibre suisse.

La question des canons-mortiers, avec leurs affûts, leur équipement et les charges à employer, doit être considérée comme réglée. Le modèle de chariot avec caisses à munition, pour la munition des canons frettés et des mortiers de 12 cm., a été trouvé pratique.

Le placement d'un tube intérieur en bronze dans les anciens canons de 15 cm. en bronze n'a pas donné de résultats satisfaisants, ensorte qu'on sera obligé de remettre ces canons à la refonte pour pouvoir s'en servir de nouveau.

A différentes reprises, l'officier de tir et le contrôleur de la munition ont soumis à des essais différentes sortes de poudre siliceuse pour pièces de position, y compris la poudre octaédrique ; cette dernière paraît être plus régulière dans ses effets que la poudre à gros grains de $\frac{16}{48}$ mm. à l'ordonnance actuelle.

Les selles de bât, au système en usage dans l'île de Java, ont été

employées aux manœuvres de la VIII^e division et ont été reconnues très utiles.

Dans le *génie*, on a fait des essais pour introduire une préparation électrique destinée à mettre le feu aux mines ; la question de l'introduction d'une matière explosible pour l'armée a été mise à l'étude, et l'on a fixé provisoirement l'équipement du nouveau chariot à munition.

Afin de limiter au minimum le ravitaillement en munition de *l'infanterie* pendant le combat et d'éviter l'inconvénient d'avoir recours à la munition de réserve contenue dans le sac, on a fait l'essai de placer 4 à 6 paquets de cartouches dans la jupe de la tunique et de la capote. Des essais sur une plus grande échelle auront lieu en 1885 pour régler définitivement cette question.

Les essais avec un grand nombre de fusils Rubin, de 8 et de 7,5 mm., ont été continués. Ceux qui ont eu lieu avec ces fusils, à une école de tir d'officiers à Wallenstadt, ont été suivis par quelques officiers faisant partie des Chambres fédérales, et qui ont présenté, sur leurs observations, un rapport détaillé qui est à la disposition de ceux qui voudraient le consulter.

Ces essais ont de nouveau établi la supériorité du petit calibre, avec sa munition, sur notre arme à répétition et sur notre munition d'ordonnance ; il a surtout été constaté que la trajectoire était plus rasante et que les projectiles avaient une plus grande efficacité. L'arme s'est très bien comportée entre les mains de la troupe. Le recul est, il est vrai, un peu plus fort qu'avec le fusil d'ordonnance, mais il n'est pas incommodant ou insupportable. Le nettoyage du fusil de 7,5 mm. ne présente aucune difficulté. La forte charge et la forme des cartouches employées ont passablement maltraité les fusils d'essai, mais il faut dire que ces fusils étaient des armes d'ordonnance transformées, de médiocre qualité, et dont les boîtes de culasse en fer avaient déjà souffert antérieurement. Ces particularités n'exerceront aucune influence sur la construction d'un nouveau fusil, mais bien sur la question de transformation des fusils à répétition actuels.

Outre les essais destinés à obtenir des trajectoires plus rasantes, il y aura lieu d'en faire en même temps pour établir le système à répétition à employer. Quoique le système Vetterli n'ait, en quelque sorte, pas été surpassé jusqu'ici, il devrait cependant être susceptible d'amélioration, et c'est pourquoi il sera nécessaire de rechercher si, en adoptant un calibre plus petit, on ne pourrait pas introduire en même temps le meilleur système à répétition. Ainsi, par exemple, il devrait être possible de charger le magasin rapidement, ou de l'échanger contre un magasin rempli, et, si le magasin reste fixé au fusil, on devrait pouvoir l'enlever. On devrait, en outre, chercher à améliorer l'appareil de la hausse et à diminuer le poids du fusil.

Les essais auxquels on avait soumis le nouveau modèle de chariot ont été achevés à l'école de recrues des troupes d'administration.

Le rapport de gestion se termine par les données habituelles sur la topographie du pays et les établissements militaires.

BIBLIOGRAPHIE

Elementare Karten u. Terrainlehre nebst einer Anleitung zum feldmässigen Croquieren u. einer kurzen Militärgeographie der Schweiz, von Oberstlieutenant *Hungerbühler*. — St-Gall, Huber & C^{ie}, 1885. — 2^e éd. 1 vol. avec 64 figures.

Ce petit manuel, dont la 1^{re} édition a paru il y a deux ans, ne fait double emploi ni avec le manuel officiel de 1875-76, sur la connaissance du terrain et la lecture des cartes de M. le colonel Burnier, ni avec le récent livre « Terrainkunde » de M. le colonel Rothpletz, ni enfin avec la « Géographie militaire de la Suisse » de MM. les colonels Bollinger et de Crousaz. Il est plus élémentaire et cà et là plus pratique, tel qu'il en faut au plus grand nombre de nos jeunes officiers et sous-officiers, qui n'ont pas tous passé par des grades académiques.

M. le lieutenant-colonel Hungerbühler, un de nos excellents instructeurs et professeurs militaires, a été à même de constater qu'on ne saurait trop fournir aux élèves de nos écoles militaires, même aux meilleurs, de moyens de s'approprier ou de se remémorer rapidement les notions essentielles de leur bagage scientifique réglementaire. Il a raison cent fois, et nos miliciens, qui ont si peu de temps pour de longues lectures, lui en sauront gré. Puisse cet utile petit livre être bientôt publié aussi en français ! Puisse sa concision trouver des imitateurs !

Anleitung zur Kenntniss u. Gesundheitspflege des Pferdes, im Auftrage des Schweiz. Militärdepartement, von *E. Zschokke*, Vet. Hauptmann. — Zurich, Orell Fussli & C^{ie}, 1885. — 1 vol.

Excellente publication technique et d'une incontestable utilité que cette instruction de M. le capitaine Zschokke, sur les soins à donner aux chevaux soit en état de santé, soit dans les cas de maladie. Peut-être ce livre est-il de ceux à qui l'on reprochera un peu trop d'ampleur et de préliminaires scientifiques ; plus résumé, il serait mieux à la portée de tout le monde, mais tel qu'il est, précis et savant, il prouve l'esprit consciencieux qui a présidé à son élaboration. Merci à l'autorité qui a ordonné ce travail et à l'auteur qui l'a mené à si bonne fin.

Qu'une traduction française vienne bientôt agrandir le cercle de ses lecteurs !